

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq juillet à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/07/2022

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jimmy BARBARIT, Joël RAFIN, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY, Manuel ROBLIN et Dominique BERNARD.

Absents excusés : Madame Michelle DELETANG, ayant donné pouvoir à Madame Odile SINQUIN.

Madame Odile SINQUIN a été élue secrétaire de séance.

CHOIX D'UN MODULAIRE POUR L'ATELIER TECHNIQUE RUE DU RÊVE D'OR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du bâtiment rue du Rêve d'or en base de vie et local technique, il convient d'installer un modulaire pour les agents techniques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 3 devis reçus :

ENTREPRISES	MONTANT HT EN €	MONTANT TTC EN €
BODARD	12 190.00 € (livré- neuf avec sanitaires)	14 628.00€
DELTAMOD	14 000.00€ (livré- neuf avec sanitaires)	16 800.00€
COUGNAUD	6 809.00€ (livré- occasion- sans sanitaires)	8 170.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'installer un modulaire avec sanitaires dans le bâtiment rue du Rêve d'or pour les agents techniques ;
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise BODARD pour un montant de 12 190.00 € HT ;

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RUE DU RÊVE D'OR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'étude de filière d'assainissement non collectif réalisée pour l'aménagement des locaux rue du Rêve d'or, il convient de réaliser les travaux d'assainissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 3 devis reçus :

ENTREPRISES	MONTANT HT EN €	MONTANT TTC EN €
SRTP	10 199.63€	12 239.56€
BRUNEAU TP	14 913.04€	17 895.65€
BULTEAU	10 163.42€	11 566.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise BULTEAU pour un montant de 10 163.42 € HT ;

ETUDE DE SOL POUR LE LOTISSEMENT DE LA FRÊNAIE

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser une étude de sol pour aménager le lotissement de la Frênaie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'entreprise GPH :

596.25€ HT- 715.50€ TTC

Accord du Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association des Anciens Combattants UNC section du Givre/La Jonchère/Saint-Sornin sollicite une subvention auprès de la commune pour l'année 2022, suite au remplacement du drapeau des anciens combattants de la Jonchère.

Le coût du drapeau est de 1 076.00€ et l'association bénéficie d'une subvention de 750€ de la Région et du Département.

Monsieur le Maire, faisant partie de cette association, n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 300 € à l'association des Anciens Combattants UNC section du Givre/ La Jonchère/ Saint-Sornin;

MISE AUX NORMES DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA MAIRIE (RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer les prises et les interrupteurs électriques non conformes situés à la mairie, dans les chambres d'hôtes, les salles et dans l'ancien café-épicerie.

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise PASQUIER BERJONNEAU :

1 274.55€ HT-1 529.46€ TTC

Accord du Conseil Municipal

DÉNOMINATION DE RUE (RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de revoir la dénomination des rues au niveau de l'intersection de la rue de St Cyr (rue de la Traire prolongée et impasse de la Traire) ainsi que la rue de St Cyr desservant les habitations 6, 6B et 6T.

Monsieur le Maire propose de dénommer :

- La rue de la Traire prolongée en rue de la Brunette ;
- L'impasse de la Traire en impasse de la Brunette ;
- La rue de St Cyr desservant les habitations 6, 6B et 6T en impasse de St Cyr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de dénommer la rue de la Traire prolongée en rue de la Brunette, l'impasse de la Traire en impasse de la Brunette et la rue de St Cyr desservant les habitations 6, 6B et 6T en impasse de St Cyr ;

CONVENTION SYDEV POUR LA RÉNOVATION DE L'HORLOGE RUE DE LA CASSE A PIERRE (RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR)

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite à la visite de maintenance de l'éclairage public par le SyDEV, l'horloge de l'armoire 1 rue de la Casse à Pierre est défectueuse. Il convient de la rénover.

Monsieur le Maire présente la proposition du SyDEV :

Montant prévisionnel des travaux : 1005.00€ HT dont **503.00€** restant à la charge de la commune

Accord du Conseil Municipal.

COMMISSIONS

- Bâtiments :

- Bâtiment rue du Rêve d'Or : prévoir dalle béton pour poser le modulaire
- Les agents communaux ont passé le karcher sur les bâtiments communaux

- Voirie :

- Aménagement trottoir : attente subvention amendes de police

- Fêtes :

- Point sur l'organisation de la fête du 31/07

QUESTIONS DIVERSES

- PLUi : compte-rendu des réunions

- Feu artifice : annulé

- Arrêt bus rue du Calvaire : 8h32

- Référent POLLENIZ pour les nuisibles : Joël RAFIN

- Réunion lotissement la Frênaie : esquisses en cours

- Circuit ça roule en service

-Point sur le rapport de contrôle de l'aire de jeux

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 01 août 2022

Le Maire